

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0122

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Maison Rouge – Musée
des vallées cévenoles
Tél : 04 66 85 10 48
Réf : 2026/CH/JF

Objet : Acceptation d'un don de 50 œuvres (ou ensembles) appartenant à Mesdames Anne-Marie PEYRONNEL et Marie-Céline Andrée MARTIN au Musée-bibliothèque Pierre André BENOIT

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant que Mesdames Anne-Marie PEYRONNEL et Marie-Céline Andrée MARTIN souhaitent faire don, sans charge, ni condition, à la Communauté Alès Agglomération d'un ensemble composé de :

- 1 craie sur papier et 3 lithographies de Gianni BERTINI,
- 1 carnet avec 3 jeux de gravures, 1 pastel, 1 encre et 1 lithographie de Pierre ALECHINSKY,
- 1 gravure de James GUITET,
- 4 gravures d'Hans STEFFENS,
- 1 sérigraphie de Michel SEUPHOR,
- 2 gravures de Francis PICABIA,
- 1 gravure de Kumi SUGAÏ,
- 1 gravure de Jean ARP,
- 2 estampes de Jean HUGO,
- 1 estampe de Cozette de CHARMOY,
- 2 collages, 5 lithographies, 1 gouache, 2 peintures sur verre et 1 céramique peinte de Pierre-André BENOIT
- 2 livres de Gianni BERTINI conservés au musée depuis le décès de Pierre-André BENOIT, et un ensemble de 16 livres des Éditions de Rivières,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération a en charge la gestion du Musée-bibliothèque Pierre-André BENOIT sur la ville d'Alès et de sa collection et que ce don constituerait un enrichissement significatif du fonds dudit musée,

Considérant que suite à la réalisation du récolement décennal du musée en 2025, ces 50 objets ou ensemble ont été retrouvés dans les réserves du musée, déposées vraisemblablement par Pierre-André BENOIT pour les œuvres et les 2 livres de Gianni BERTINI, et par Jean-Paul MARTIN pour les 16 livres des Éditions de Rivières,

Considérant que la commission d'acquisition de la DRAC du 13 novembre 2025 constituée d'experts a donné un avis favorable à ces dons ; avis confirmé par courrier le 5 décembre 2025 (envoi du procès verbal de la séance),

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La Communauté Alès Agglomération accepte, sans charge ni condition, le don de Mesdames Anne-Marie PEYRONNEL et Marie-Céline Andrée MARTIN portant sur un ensemble de 50 œuvres (ou ensemble) composé de :

- 1 craie sur papier et 3 lithographies de Gianni BERTINI,
- 1 carnet avec 3 jeux de gravures, 1 pastel, 1 encre et 1 lithographie de Pierre ALECHINSKY,
- 1 gravure de James GUITET,
- 4 gravures d'Hans STEFFENS,
- 1 sérigraphie de Michel SEUPHOR,
- 2 gravures de Francis PICABIA,
- 1 gravure de Kumi SUGAI,
- 1 gravure de Jean ARP,
- 2 estampes de Jean HUGO,
- 1 estampe de Cozette de CHARMOY,
- 2 collages, 5 lithographies, 1 gouache, 2 peintures sur verre et 1 céramique peinte de Pierre-André BENOIT
- 2 livres de Gianni BERTINI conservés au musée depuis le décès de Pierre-André BENOIT et un ensemble de 16 livres des Éditions de Rivières.

Ce don sera réalisé par la tradition des objets entre les donatrices, Mesdames Anne-Marie PEYRONNEL et Marie-Céline Andrée MARTIN et le donataire, la Communauté Alès Agglomération représentée par son président. Une attestation de don manuel sera signée par les 2 parties.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera notifiée à Mmes Anne-Marie PEYRONNEL demeurant 66 chemin de la Filature - 30380 Saint-Christol-les-Alès et Marie-Céline Andrée MARTIN demeurant 98 chemin de la Filature - 30380 Saint-Christol-les-Alès.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le
Le président

Christophe RIVENQ

16 MARS 2026

